



Rapport de suivi du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Érable

En date du 31 décembre 2017

Rédaction : Ézéchiél Simoneau

Coordonnateur à la gestion des matières résiduelles

MRC de L'Érable

Tél. : (819) 362-2333, poste 1226

Courriel : Esimoneau@erable.ca



AVANT-PROPOS

Dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, les autorités responsables doivent transmettre annuellement au gouvernement du Québec un rapport de suivi faisant état des mesures contenues dans leur PGMR en vigueur. Ce résumé présente quelques-unes des actions accomplies durant l'année 2017 et un tableau complet expose l'état d'avancement des actions contenues dans le PGMR au 31 décembre 2017.

Programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE!

Au printemps 2017, la MRC de L'Érable a pris la décision de renouveler son attestation niveau 3 au programme ICI ON RECYCLE de Recyc-Québec. Le but de ce programme est de faire connaître publiquement les réalisations et l'engagement de la MRC en faveur de la préservation des ressources naturelles et de l'environnement en plus d'être reconnue comme un leader en termes de gestion responsable des matières résiduelles. En effet, si la MRC souhaite que les industries, commerces et institutions (ICI) de son territoire améliorent la gestion de leurs matières résiduelles, elle doit elle-même être un exemple de saine gestion des matières résiduelles. C'est dans cet ordre d'idée qu'une caractérisation des bureaux de la MRC a été effectuée à l'interne, précédé par une période de sensibilisation et d'implantation de mesures de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation de la matière (3RV). Le rapport suivant la caractérisation a permis de démontrer que la MRC a atteint un taux global de mise en valeur des matières résiduelles générées de plus de 91 %. Ce résultat lui a valu le niveau d'attestation Performance, mention or. En 2018, les villes de Princeville et de Plessisville, principaux pôles industriels et institutionnels de la MRC, suivront les démarches de la MRC dans l'obtention de ce programme en collaboration avec le coordonnateur de la MRC.

Collecte du plastique agricole

L'année 2017 a été synonyme de succès sur le plan du recyclage des différents types de plastique agricole. En début d'année, une fiche d'information présentant les types de plastique agricole pouvant être recyclé a été distribuée à l'ensemble des cultivateurs du territoire. Cette fiche informationnelle a été rendue possible grâce aux recherches effectuées par le Centre d'Innovation Social en Agriculture (CISA) et à la collaboration des entrepreneurs en récupération du territoire (Gaudreau Environnement et Service Sanitaire Denis Fortier). Au courant de l'été, un travail a été effectué avec la Paroisse de Plessisville et la ville de Princeville pour rendre obligatoire le recyclage des plastiques agricoles sur leur territoire respectif. Le tout s'est concrétisé au mois de novembre 2017 avec la première collecte des plastiques par conteneur directement chez les producteurs agricoles. Ainsi, depuis l'automne 2017, toutes les municipalités de la MRC de L'Érable récupèrent une multitude de plastiques utilisés quotidiennement en agriculture.

Programme FrigoResponsable

La ville de Plessisville, les municipalités de Lyster, Sainte-Sophie-d'Halifax, Laurierville et Saint-Ferdinand ont décidé de devenir FrigoResponsable. Le programme de récupération FrigoResponsable est le seul à utiliser une technologie permettant de recycler jusqu'à 96 % des composantes des appareils frigorifiques ménagers. C'est aussi le seul procédé qui capte et détruit 99,99 % des halocarbures contenus dans les appareils, mousse isolante comprise. C'est par l'entremise de l'organisme de récupération anti-pauvreté de L'Érable ORAPÉ que la collecte des appareils contenant des halocarbures s'effectue. Tout ce matériel est envoyé chez PureSphera, une entreprise se spécialisant dans la récupération des appareils de réfrigération et de climatisation.

Synergie de L'Érable

L'objectif du projet Synergie de L'Érable est de créer une symbiose industrielle entre les entreprises localisées sur le territoire de la MRC de L'Érable. Une symbiose industrielle consiste en un réseau d'entreprises et de collectivités maillées entre elles par des échanges de matières (ex. : sous-produits), d'eau ou d'énergie. Ces échanges forment des synergies. En allongeant le cycle de vie des ressources dans le respect de la hiérarchie des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage/Compostage, Valorisation), la symbiose fait la promotion des technologies propres et de la production propre, des approches plus efficaces et respectueuses de l'environnement. Par les liens qu'elle crée dans le tissu industriel, social et économique d'une région, cette économie circulaire est aussi un outil concret de développement durable. Synergie de L'Érable ne se limite pas à son territoire administratif, c'est pour cette raison qu'en 2017 une approche a été organisée avec les autres acteurs des synergies du Centre-du-Québec. Ainsi, un partage d'information se fera entre les acteurs Synergie Victoriaville et sa Région, Symbiose industrielle Drummond et Symbiose Bécancour-Nicolet-Yamaska-Trois-Rivières. En 2018, en plus de multiplier le nombre de rencontres en entreprise, une approche sera élaborée pour partager avec les futures symbioses qui s'installeront dans la région administrative de l'Estrie.

Projet pilote de tri mécano biologique des déchets

Le tri mécano biologique des déchets se veut une alternative à la collecte de la matière organique. En effet, cette technologie permettrait de retirer et valoriser la matière organique présente dans les ordures ménagères sans l'utilisation d'une 3^e voie. Une alternative forte attrayante d'un point de vue économique et environnemental surtout pour les municipalités possédant de vastes territoires avec des unités d'habitation dispersées d'une part et d'autre. Au début de l'année 2017, la construction des immobilisations servant à accueillir la machinerie nécessaire au bon déroulement des opérations a été finalisée. Au printemps, la ville de Saguenay

s'est greffée au projet comme nouveau partenaire. Les partenaires actuels du TMB sont donc la MRC de L'Érable, la MRC de Bellechasse, la MRC de L'Islet, la RIGIDBNY et la ville de Saguenay. Les modules du TMB ont été fabriqués au courant de l'été et terminé d'être assemblés au Saguenay à la fin septembre. C'est donc à l'automne 2017 que les premiers essais du TMB ont été réalisés. Le projet TMB s'effectuera sur une année complète (octobre 2017 à octobre 2018) dans l'objectif de tester cette technologie pour les quatre saisons qui caractérisent le climat québécois. Les résultats finaux du projet pilote sont donc attendus pour l'automne 2018.

Gestion des boues des résidences isolées

À l'automne 2017, la municipalité de Lyster a produit un appel de projets pour réaliser un relevé sanitaire des résidences isolées. C'est l'Organisme de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) qui réalisera ce projet durant l'année 2018. L'objectif étant de caractériser et d'évaluer la performance des installations pour ensuite produire un portrait de la situation actuelle et finalement inclure des recommandations spécifiques ainsi qu'un plan correcteur sur une période donnée. Le coordonnateur de la MRC accompagnera GROBEC et la municipalité tout au long du processus dans le but de reproduire ce travail dans les autres municipalités de la MRC. L'objectif final étant de vérifier si une régionalisation du service de collecte des boues de fosse septique de résidence isolée est favorable. Il est bon de préciser que la municipalité de Saint-Ferdinand et la Paroisse de Plessisville gèrent depuis quelques années les installations sanitaires des résidences isolées de leur territoire respectif. La municipalité de Saint-Ferdinand s'est tournée vers la vidange systématique des fosses tandis que la Paroisse de Plessisville a préféré la vidange par mesurage des boues et de l'écume.

Nous avons utilisé l'échelle présentée ci-dessous pour décrire l'état d'avancement des actions:

- 1- En continu
- 2- Réalisée (100 %)
- 3- Partiellement réalisée (75 %)
- 4- Mise en œuvre (50 %)
- 5- En planification (25 %)
- 6- Non débutée (0 %)

Tableau 1 : Mesures pour les matières recyclables

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.1	Informers les citoyens des coûts moins élevés du recyclage.	Cette mesure prévoit informer les citoyens des bénéfices économiques du recyclage par le moyen d'une campagne d'information utilisant les médias sociaux, les médias conventionnels et les bulletins municipaux.	MRC et Municipalités	2016-2020	En continu	Diffusion de messages dans les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels. (Journal local et municipal)
1.2	Conteneurs à récupération pour les ICI.	Inciter les ICI à se procurer un conteneur plus volumineux ou plusieurs bacs à récupération.	MRC, Dév. Économique de L'Érable et ICI	2018-2020	En planification	La ville de Plessisville a fourni des conteneurs pour le recyclage dans certaines industries de son territoire.

1.3	Publiciser et soutenir la collecte du plastique agricole.	Certaines entreprises de collecte sélective peuvent collecter le plastique agricole dans le bac à récupération, toutefois les administrations municipales et les citoyens ne connaissent pas la disponibilité de ce service. Par ailleurs, certaines municipalités implanteront une collecte du plastique agricole par conteneur de 2 ou 4 verges	MRC, Municipalités, UPA	2016-2020	Réalisée (2017)	Une fiche informative produite en collaboration avec le CISA et les récupérateurs locaux a été transmise à l'ensemble des producteurs agricoles de la MRC. Cette fiche informe les producteurs sur les différents types de plastique pouvant être récupérés.
1.4	Favoriser la récupération du plastique agricole par des projets novateurs.	La mise en place d'un projet novateur de collecte par conteneur qui faciliterait la collecte du plastique pourrait favoriser la récupération de ce plastique et accroître le taux de recyclage des municipalités rurales. La méthode retenue serait de doter les utilisateurs de plastique d'ensilage de conteneurs de 2 ou 4 verges cubes qui seraient posés directement à la ferme.	MRC et Municipalités	2017-2020	Réalisée (2017)	L'ensemble des municipalités du territoire a implanté la collecte du plastique agricole chez les agriculteurs. En 2017, les deux dernières municipalités (Princeville et Paroisse de Plessisville) ont débuté la collecte des plastiques par conteneurs.
1.5	Évaluer la possibilité d'installer un lieu de dépôt centralisé pour les matières recyclables utilisées par les	Ces déchets doivent bien souvent être portés en différents lieux de dépôt, ce qui constitue un obstacle supplémentaire à la récupération en milieu rural. Un inventaire des principales	MRC et UPA locale	2017		

	producteurs agricoles. Si l'étude est satisfaisante, implanter un tel lieu de dépôt.	matières retrouvées dans les fermes sera effectué avec l'aide de l'UPA locale. Si l'on rencontre un potentiel intéressant, nous pourrions implanter des lieux de dépôt centralisés dans les municipalités rurales.				
1.6	Formation d'une patrouille verte jeunesse afin de diffuser de l'information et d'inspecter les bacs à déchets en bordure de route.	Une patrouille verte parcourra la MRC de L'Érable afin de diffuser de l'information aux citoyens.	MRC, Municipalités, Impact Emploi	2018-2020	En planification	La MRC a alloué des sommes de son budget pour l'embauche de trois étudiants. Les étudiants parcourront le territoire de la MRC à compter du mois de mai 2018 pour sensibiliser les citoyens en plus de caractériser les bacs à déchet et de collecte sélective.
1.7	Soutenir les efforts en GMR des ICI afin d'accroître le recyclage.	Dans un premier temps, un inventaire visuel sera fait afin de mieux connaître la composition des déchets qui nous permettra de préciser les matières qui sont jetées à la poubelle par les ICI. Par la suite, un plan d'intervention sera rédigé afin d'amener les ICI à accroître la récupération de matières. Cet inventaire nous permettra aussi de savoir si l'on retrouve du bois jeté par des	MRC, Municipalités, Commissaire industriel	2017-2020	En planification	Dans le cadre du projet Synergie L'Érable, un formulaire a été créé pour obtenir de l'information sur la composition des matières résiduelles des ICI. L'objectif étant de quantifier et de qualifier les rebus des ICI pour favoriser des synergies et par le même fait de diminuer l'enfouissement.

		entreprises de transformation du bois dans la MRC. Le bois peut être amené à être valorisé dans d'autres entreprises de la MRC.				
1.8	Soutenir les projets de consigne sociale.	Inciter les entreprises à amasser leurs contenants consignés sur les lieux de travail (usines et institutions) et à offrir leurs vides à un organisme ou une cause qui leur tient à cœur. La MRC interviendrait afin de mettre en relation les organismes sociaux et les entreprises.	MRC et organisme sociaux	2018-2020	En planification	En 2017, la MRC a encouragé ses municipalités à obtenir des boîtes de coroplaste pour disposer de leurs contenants consignés grâce au programme de Consignaction. Plusieurs municipalités ont donc obtenu gratuitement des boîtes et offrent l'argent amassé à un organisme social de leur choix. Prochainement, les entreprises visitées dans le cadre du projet Synergie L'Érable obtiendront de l'information pour obtenir de telles boîtes auprès de Consignaction.
1.9	Offrir des bacs à récupération et les rendre disponibles dans les lieux publics.	Cette mesure prévoit accroître l'offre de bacs à récupération dans les lieux publics et les événements municipaux.	MRC et Municipalités	2016-2018	Mise en œuvre	

1.10	Implanter et soutenir un programme de récupération de la tubulure d'érable.	Cette mesure entend mettre en place un programme de récupération de la tubulure d'érable. Pour cela, un partenariat sera établi avec une entreprise afin d'en faire la collecte et le traitement.	MRC et Municipalités	2018-2020	Réalisée (2016)	Un partenariat a été réalisé avec Recyc Polytube de Victoriaville pour que l'entrepreneur offre le service de collecte à la porte des producteurs acéricoles. En 2017, une approche a été réalisée avec l'entreprise Environek pour évaluer la possibilité de récupérer la tubulure composée de polymère (PVC) que l'on retrouve dans certaines érablières et qui n'est pas collectée par Recyc Polytube.
------	---	---	----------------------	-----------	-----------------	---

Tableau 2 : Mesures pour les matières putrescibles

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
2.1	Implanter une collecte des matières putrescibles dans la MRC de L'Érable afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux d'éliminer l'enfouissement de	En partenariat avec d'autres MRC, nous travaillerons en collaboration avec le CRIQ, pour analyser la faisabilité technique de séparer les matières organiques des autres matières par un tri mécano-biologique (TMB), et pour mettre en œuvre un projet pilote, qui pourrait se	MRC, CRIC, MRC partenaires	2016-2020	Mise en œuvre	Le projet pilote a pris son envol à l'automne 2017. Le TMB sera testé sur une année entière pour vérifier son efficacité durant les quatre saisons qui définissent le climat québécois. Les résultats de ce projet pilote sont

	la matière organique pour 2020.	transformer en projet à grande échelle.				attendus pour la fin de l'année 2018.
2.2	Étude de l'implantation d'une plateforme de traitement de la matière organique.	Rédaction d'une étude de pré faisabilité pour la construction et l'opération d'un site de compostage.	MRC	2016	Réalisée (2016)	Une analyse de pré faisabilité a été réalisée à l'interne. Le projet a été suspendu en raison des coûts trop élevés. Le projet est sur la glace en attente des résultats du projet pilote TMB.
2.3	Accompagner des commerces (restaurants et épicerie) dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques.	Les restaurants et les épicerie représentent un défi important à l'implantation d'une collecte des matières organiques dans les ICI. Pour y arriver, la MRC les accompagnera dans l'implantation au sein de leurs activités d'une collecte de la matière organique.	MRC	2020	Non débutée	
2.4	Favoriser l'herbicyclage en subventionnant la conversion des tondeuses à gazon.	Mise en place de mesures pour encourager les citoyens à faire du compostage domestique et à pratiquer l'herbicyclage.	MRC et municipalités	2016-2020	En continu	Les étudiants prévus pour l'été 2018 remettront de l'information aux citoyens pour les sensibiliser à l'herbicyclage.
2.5	Former une table de réflexion sur la récupération des matières organiques.	En formant une table de réflexion sur la récupération des matières organiques, qui comprendraient des acteurs des milieux urbain et rural, nous serons mieux en mesure d'obtenir une mobilisation des	MRC, UPA, Organismes sociaux, Chambre de commerce	2018-2020	Non débutée (En attente des résultats du projet TMB)	Concrètement, cette table produira un document identifiant les défis liés à l'implantation de la collecte des matières organiques et donnera des recommandations aux

		groupes les plus importants de la MRC pour aider à la mise en place de nouveaux comportements.				municipalités quant à celle-ci.
2.6	Organiser des ateliers et conférences dans les écoles de la MRC.	Cette mesure prévoit organiser une tournée des écoles primaires et secondaires afin d'expliquer le compostage et de montrer les bonnes pratiques afin que les jeunes ramènent ces comportements exemplaires à la maison.	MRC et Commission scolaire	2018-2020	Non débutée (En attente des résultats du projet TMB)	L'implantation d'une collecte de la matière organique exige que la MRC s'engage à réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation.
2.7	Campagne d'information pour une meilleure gestion des déchets putrescibles.	La MRC informera les citoyens par la tenue de séances d'information publiques et en élaborant une campagne sur les médias sociaux qui visera à mettre en ligne toute l'information pour aider le citoyen à disposer correctement de sa matière organique. Par ailleurs, un site web consacré exclusivement à la gestion des matières organiques serait créé afin d'informer les citoyens.	MRC	2019-2020	Non débutée (En attente des résultats du projet TMB)	

Tableau 3 : Mesures pour les encombrants

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3.1	Publiciser le service de collecte bimensuelle des encombrants.	Une campagne d'information en partenariat avec l'organisme ORAPÉ permettrait de répondre aux questions qui reviennent le plus souvent, d'accroître sa popularité et d'améliorer ce qui est collecté ou pas.	MRC, Municipalités, ORAPÉ	2016-2020	En continu	ORAPÉ est l'organisme qui fait la collecte des encombrants dans la MRC. Celle-ci est bien implantée, mais les citoyens et les élus sont mal renseignés à ce sujet : quels sont les objets ramassés; pourquoi faut-il donner la liste des objets à ramasser, etc.
3.2	Dans la mesure du possible, les municipalités feront affaire avec une ressourcerie de leur choix pour collecter les meubles et autres objets.	Afin d'être un exemple pour les autres institutions, les municipalités feront affaire, lorsque possible, avec une ressourcerie présente sur le territoire de la MRC lorsqu'elles doivent se départir de meubles ou d'autres objets valorisables.	MRC et Municipalités	2017-2020	Mise en œuvre	La MRC dispose de ses encombrants chez ORAPÉ. Un suivi sera effectué pour vérifier que les municipalités suivent cet exemple.

Tableau 4 : Mesures pour les résidus domestiques dangereux

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4.1	Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE)	Cette mesure vise à réaliser des activités d'ISE pour amener les citoyens à récupérer les résidus domestiques dangereux et à	MRC	2016-2020	En planification	De la sensibilisation en lien avec les RDD sera effectuée par les étudiants directement chez les

	concernant les résidus domestiques dangereux.	faire connaître les différents endroits où l'on peut les retourner. On inclut toutes les formes de communication : bulletins municipaux, sites web, médias sociaux.				citoyens durant l'été 2018.
4.2	Implanter des lieux de dépôt pour les RDD.	Quelques municipalités n'ont pas de lieux de dépôt pour les résidus domestiques dangereux. L'implantation d'un lieu de dépôt dans chaque municipalité permettrait de faciliter la récupération des résidus domestiques dangereux.	Municipalités	2017-2020	En planification	
4.3	Produire un état des lieux des matières dangereuses utilisées dans les ICI.	Afin de déterminer des objectifs plus précis quant aux déchets dangereux de type industriel, un état des lieux des matières dangereuses provenant des ICI sera produit et servira à déterminer des objectifs spécifiques pour ces matières.	MRC	2019	Non débutée	
4.4	Participation à la journée Normand Maurice.	La journée Normand-Maurice est un événement régional dont l'objectif est de récupérer les résidus domestiques dangereux. Bien que la majorité des municipalités y participent, quelques-unes ne participent pas à cette journée. La mesure a	MRC et municipalités	2017-2020	Partiellement réalisée	7 municipalités sur 11 participent annuellement à la journée Normand-Maurice. Trois autres municipalités ont des points de dépôt à leurs garages municipaux respectifs ou à leur

		pour objectif d'amener toutes les municipalités à participer à la collecte.				écocentre.
--	--	---	--	--	--	------------

Tableau 5: Mesures pour les textiles

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.1	Soutenir et consolider le réseau des comptoirs vestimentaires.	La MRC agira comme entremetteur pour ces comptoirs vestimentaires afin de les amener à voir si l'on ne peut pas partager leurs ressources. Il est important de soutenir ce réseau de réemploi en les aidants à établir des partenariats avec d'autres comptoirs vestimentaires pour les aider.	Municipalités et organismes	2016-2020	Non débutée	Le réseau des comptoirs vestimentaires est déjà bien implanté dans la région. Cependant, les quantités reçues par ces différents points de dépôt sont importantes et le manque d'espace et de relève pour la gestion des organisations constitue des défis.
5.2	Implantation de nouveaux lieux de dépôt pour les textiles.	Cette mesure vise à implanter de nouveaux lieux de dépôt pour les textiles. Cette action se fera en concertation avec les organismes du milieu. On ajoutera des conteneurs spécifiques pour la récupération du textile dans les municipalités éloignées des lieux de dépôt actuels.	Municipalités et organismes	2018	Non débutées	

Tableau 6: Mesures pour les déchets ultimes

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
6.1	Réduire la fréquence de collecte des ordures.	Si nous implantons une collecte par bac brun, l'implantation potentielle de la collecte des matières organiques devrait réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement. Dans le cas de la méthode TMB, nous évaluerons s'il est tout de même possible de réduire la fréquence.	Municipalités	2020	Non débuté	
6.2	Apposer des autocollants sur les bacs afin de montrer une liste des matières appropriées.	Les citoyens peuvent se poser des questions sur les matières à recycler, à composter ou à envoyer dans le bac à déchets. Pour les aider, un autocollant sur lequel on retrouverait les matières acceptées ou refusées serait apposé sur les bacs servant à la collecte des matières résiduelles.	MRC et municipalités	2017	Non débuté	L'échéance de cette action est déplacée pour 2018-2019 en attente des résultats du projet de TMB pour la gestion de la matière organique.
6.3	Faire un inventaire des lieux de dépôt sauvages.	On retrouve à l'occasion des lieux de dépôt sauvages pour les déchets. La MRC en association avec les municipalités fera un inventaire de ces lieux de dépôt afin de mesurer la portée de cet enjeu.	MRC	2019	Non débutée	

6.4	Maintenir et promouvoir le programme de financement pour les couches lavables.	Dans un premier temps, ce programme serait maintenu dans les municipalités participantes et, dans un deuxième temps, étendu à d'autres municipalités de la MRC.	Municipalités	2016-2020	En continu	Des municipalités offrent déjà une aide financière de 100 \$ pour l'achat de couches lavables. L'objectif est de promouvoir le service et l'étendre à l'ensemble des municipalités.
6.5	Produire un guide pour la tenue d'événements écoresponsables et soutenir les municipalités dans leur organisation d'événements.	Afin d'être un exemple pour les autres organisations, les municipalités et la MRC organiseront des événements écoresponsables. Nous élaborerons un guide des bonnes pratiques pour les municipalités de la MRC qui s'inspirera de la norme BNQ-9700-253 afin d'aider les municipalités à de doter d'un guide de bonnes pratiques.	MRC et municipalité	2018	Non débutée	

Tableau 7: Mesures pour les déchets du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
7.1	Inclure une clause de récupération des résidus de	Les entrepreneurs n'ont aucune obligation de récupérer les déchets du secteur de la	Municipalités	2018	Non débutée	

	construction lors d'un contrat municipal.	construction, de la rénovation et de la démolition dans le cas d'un contrat municipal. Une clause sera insérée dans les devis de construction et de rénovation des contrats municipaux pour obliger la récupération des résidus de construction.				
7.2	Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales.	Afin d'aider les entrepreneurs à écologiser leurs opérations, un guide d'information sera élaboré pour leur proposer des pistes de solution afin d'accroître la récupération des résidus de CRD. Par ailleurs, un bottin des ressources locales sera aussi élaboré afin d'aider les propriétaires de maison qui effectuent eux-mêmes leurs rénovations à disposer de leurs déchets de façon écoresponsable.	MRC	2017	Non débutée	
7.3	Organiser des écocentres temporaires dans les petites municipalités.	L'écocentre de la MRC est loin des municipalités périphériques et c'est une raison souvent invoquée par les citoyens pour ne pas récupérer les résidus de construction. La mise en place d'un écocentre mobile offrirait aux résidents la possibilité de rapporter leurs résidus de	Municipalités	2019-2020	Non débutée	

		construction dans un lieu dédié à cet usage permettrait de réduire les dépôts sauvages et d'accroître la récupération des résidus de construction.				
7.4	Produire un inventaire des résidus de bois envoyés au centre de tri et à l'enfouissement dans les entreprises de la MRC.	Puisque l'on retrouve plusieurs entreprises transformatrices de bois qui jettent ou envoient dans un centre de tri des résidus de bois, un inventaire des rejets de bois sera produit afin d'évaluer la qualité du bois et la quantité. Cet inventaire servira à évaluer la pertinence de soutenir les entreprises afin qu'elles trouvent une filière plus écologique afin d'éviter l'enfouissement du bois.	MRC et Développement économique de L'Érable	2018	En planification	Une rencontre a eu lieu en 2017 avec des entreprises du bois. Elles seront rencontrées en 2018 pour les intégrer dans le programme Synergie L'Érable. Ce programme permet de faire un inventaire de tous les rejets.

Tableau 8: Mesures concernant les boues septiques

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
8.1	Réglementation sur la vidange des fosses septiques.	Dans le souci d'améliorer la qualité de l'environnement et de respecter les normes environnementales en vigueur qui exigent la vidange obligatoire des installations septiques aux 2 ou 4 ans selon	Municipalités	2020	Non débutée	Actuellement, les entrepreneurs recyclent 50 % des boues de fosses septiques. En passant par les municipalités, par l'entremise d'un entrepreneur privé, nous

		le type d'habitation, le PGMR prévoit adopter un règlement dans lequel on oblige les propriétaires riverains à faire la vidange de leur fosse septique par l'entremise de leur municipalité. Nous exigerons également que l'entrepreneur recycle par épandage les boues de fosses septiques.				exigerons que 100 % des boues soient valorisées.
8.2	Étude pour le regroupement régional pour la gestion des boues de fosses septiques.	Une étude du coût / bénéfices d'un regroupement régional sera réalisée pour la gestion des boues de fosses septiques. Si l'analyse préliminaire est concluante, nous lancerons un appel d'offres afin d'obtenir une étude de la part d'une firme de consultant.	MRC et consultants	2018-2020	En planification	La municipalité de Lyster a produit un appel de projets pour réaliser un relevé sanitaire des résidences isolées. C'est l'Organisme de concertation des bassins versants de la zone Bécancour qui réalisera ce projet durant l'année 2018.

Tableau 9: Mesures générales concernant la gestion des matières résiduelles et la réglementation

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
9.1	Regroupement des activités de communication en lien avec la gestion des matières résiduelles.	Pour bénéficier des avantages d'une uniformité et d'un leadership quant aux communications en gestion des matières résiduelles, ces activités seront regroupées à la	MRC	2017-2020	En planification	Un coordonnateur à la gestion des matières résiduelles a été embauché à la MRC de L'Érable. Ce dernier a pour principal mandat de soutenir les

		MRC de L'Érable, qui veillera à offrir un produit adapté aux réalités rurales et urbaines, tout en bénéficiant des avantages d'un produit uniforme.				municipalités concernant toutes les actions en lien avec la gestion des matières résiduelles. Il veillera à offrir des produits de promotion et de communication efficace.
9.2	Restriction de jeter des matières recyclables.	Cette mesure vise à restreindre par voie réglementaire le droit de jeter les matières recyclables, dont le papier et le carton, dans le bac à poubelle. Cette réglementation permettra aux municipalités de sévir envers les citoyens les plus récalcitrants.	Municipalités	2018	Non débutée	
9.3	Restriction de jeter des résidus verts et les matières organiques.	Semblable à l'action précédente, cette mesure vise à accompagner certaines actions ayant comme but de réduire les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement.	Municipalités	2020	Non débutée	Cette mesure sera applicable en fonction de la solution choisie pour la gestion des résidus verts et organiques.
9.4	Effectuer une veille technologique pour l'implantation d'une technologie « pay as you throw ».	La tarification de la collecte des déchets constitue un outil qui peut amener à la responsabilisation des citoyens. Nous explorerons les possibilités techniques d'implanter une tarification des déchets. Nous regarderons de	MRC	2016-2020	Non débutée	

		quelle façon nous pourrions obliger les entrepreneurs privés à utiliser ce type de technologie.				
9.5	Adopter une résolution dans laquelle la MRC propose aux gouvernements d'inciter les entreprises à standardiser les divers emballages de plastique.	L'un des obstacles majeurs du recyclage c'est la multiplicité des types d'emballage. Une volonté gouvernementale claire pourrait obliger les industriels à standardiser les types d'emballage. La MRC prendra position afin d'indiquer au gouvernement qu'une meilleure gestion des déchets passe aussi par une responsabilisation des entreprises dans la production de leur contenant.	MRC	2017	Non débutée	
9.6	Réaliser une caractérisation des matières envoyées à l'enfouissement.	En préparation du prochain PGMR, une caractérisation des déchets sera réalisée afin de mieux connaître les déchets envoyés à l'enfouissement et d'établir un plan d'action mieux adapté à la réalité régionale. Le CRIQ pourrait être appelé à nous appuyer pour cette action.	MRC et CRIQ	2020	Non débutée	

Tableau 10: Mesures générales de suivi et d'application du plan de gestion

No	Action	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
10.1	Comité de suivi du PGMR.	Cette mesure prévoit la formation d'un comité de suivi de plan de gestion des matières résiduelles. En collaboration avec la personne responsable de la mise en œuvre, ce comité aura comme mandat de s'assurer que la mise en œuvre du plan de gestion soit respectée. Il fera un rapport régulier au conseil des maires de la MRC de L'Érable afin de faire un bilan de l'état d'avancement des actions.	MRC	2016-2020	En continu	Un comité a été formé et comprend 4 élus de la MRC en plus du coordonnateur à la gestion des matières résiduelles.
10.2	Rapport de suivi du PGMR	La MRC doit produire un rapport de suivi annuel du PGMR, qui doit être transmis au gouvernement du Québec. Dans ce bilan, on indiquera l'état d'avancement pour chaque action et on y retrouvera un descriptif détaillé de ce qui a été fait. Le bilan sera disponible sur le site Web de la MRC de L'Érable.	MRC	2016-2020	En continu	Ce document représente le rapport de suivi et comporte les actions encourues par la MRC et ses municipalités en plus d'y définir un descriptif, un échéancier, l'avancement des travaux ainsi que les entités responsables de chacune des actions.

10.3	Embaucher une ressource permanente	Avec les nouvelles exigences gouvernementales, dont la mise à jour obligatoire du PGMR aux cinq ans et l'implantation prochaine de la collecte des matières organiques, la gestion des matières résiduelles nécessitent un coordonnateur consacré à plein temps à ce dossier.	MRC	2017-2020	Non débutée	Un coordonnateur à la gestion des matières résiduelle a été embauché.
------	------------------------------------	---	-----	-----------	-------------	---

Date : 13 avril 2018